



## **PRIMA SEDUTA URDINARIA PER U 2017**

**U 23 è u 24 di FERRAGHJU**

**N° 2017/O1/011**

**REPONSE DE M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller Exécutif,  
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Petr'Antone TOMASI  
Au nom du groupe « CORSICA LIBERA »**

### **UGETTU : Servizi publicu – impiecu**

Monsieur le Conseiller territorial,

Comme votre question le souligne, l'Assemblée de Corse a adopté le 11 mars 2016 une motion portant sur le rôle de la Collectivité Territoriale de Corse dans la formation des demandeurs d'emploi.

Cette motion a approuvé le principe d'un transfert à la Collectivité Territoriale de Corse des compétences exercées par l'Etat concernant le service public de l'emploi en termes de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi.

Depuis, votre assemblée a eu à délibérer d'un certain nombre de rapports portant pour tout ou partie sur l'application de cette motion.

Notamment, en juillet dernier, il a été approuvé la mise en place d'une plate-forme emploi entre l'ADEC, les services de la DIRECCTE et Pôle emploi. Cette plateforme a vocation à unir les efforts pour mieux lutter contre le chômage et rationaliser les mesures de soutien à l'emploi.

Cette plate-forme est désormais active et se réunit régulièrement pour permettre de partager les informations et de mettre en œuvre les mesures permettant d'agir sur le chômage, notamment les aides di U Pattu Impiegu de l'ADEC.

De plus, le SRDE2I, voté en décembre dernier, a demandé de réaliser pleinement le transfert de compétences entre l'État et la Collectivité Territoriale de Corse en ce qui concerne le soutien à la création d'entreprise. Les publics visés par ce transfert sont les créateurs issus des publics en difficulté sur le marché du travail.

Ainsi, en application du schéma, l'Assemblée a ainsi eu à délibérer dès le mois dernier sur la mise en place d'un dispositif transitoire pour l'année 2017. Pour la suite, le

nouveau dispositif est en cours d'élaboration et sera présenté à l'Assemblée de Corse très prochainement.

Ces étapes successives nous permettent de nous aguerrir à l'exercice de compétences exercées auparavant par l'État. Il est important de réussir ses premiers mouvements afin de poser dans de bonnes conditions les bases d'une discussion plus large sur l'ensemble des compétences liées au service public de l'emploi.

Comme vous le soulignez, il faut désormais envisager de nouveaux périmètres et de nouveaux transferts de compétences. Il me paraît effectivement crucial que cette discussion soit relancée avec l'État.

Soyez assuré, monsieur le Conseiller, de mon entière mobilisation sur ce sujet car il nous fait disposer des compétences et des leviers opérationnels permettant de répondre efficacement aux difficultés majeures que nous rencontrons toujours sur le marché du travail.

La diminution du chômage et la réduction de la précarité au sein de notre peuple passent aussi par cette action.

Je vous remercie